



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 272e session

SYNOPSIS

Date 30/06/2014 – 04/07/2014

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, bâtiment Agora, salles G.06 et G.04

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Examiner :

- les projets de conclusions en ce qui concerne les dispositions reportées de la 271^e session pour l'Andorre, la Géorgie et la Suède, pour les Conclusions (2014)
- les projets de conclusions en ce qui concerne le Danemark pour les Conclusions XX-3(2014) et les projets de conclusions en ce qui concerne l'Arménie, la Finlande, l'Italie, le Monténégro, la République de Moldova, la Roumanie et la Serbie pour les Conclusions 2014

Les Conclusions relatives à tous les Etats Parties seront adoptées en décembre 2014 ;

- Examiner les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;

- Examiner les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;

- Revoir les méthodes de travail du Comité ;

- Examiner le document de travail sur la relation entre le droit de l'Union européenne et la Charte sociale européenne ;

- Suivre l'avancement des préparatifs de la Conférence de Turin ;
- Examiner le projet d'observations sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe 2044 (2014) sur « Eradiquer la pauvreté des enfants en Europe ».

Résultats 1) Le Comité a examiné les projets de conclusions XX-3(2014) pour le Danemark; ainsi que les projets de Conclusions 2014 en ce qui concerne l'Andorre, Arménie, la Finlande, la Géorgie, l'Italie, le Monténégro, la République de Moldova, la Roumanie, la Serbie et la Suède;

2) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives en instance devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des dossiers et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28) ;

3) Le Comité a adopté :

- une décision sur la recevabilité pour Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV) c. République tchèque, réclamation n° 104/2014 ;
- une décision sur le bien-fondé pour Conférence des Eglises européennes (CEC) c. Pays-Bas, réclamation n° 90/2013
- une décision sur le bien-fondé pour Fédération européenne d'Associations nationales travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) c. Pays-Bas, réclamation n° 86/2012 ;

4) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte ; il a adopté un rapport relatif à l'Italie et un relatif à la Belgique ;

5) Le Comité a reporté l'examen des méthodes de travail à la prochaine session. ;

6) Le Comité a examiné le document de travail sur la relation entre le droit de l'Union européenne et la Charte sociale européenne ;

7) Le Comité a pris note des informations concernant l'avancement des préparatifs entourant l'organisation de la Conférence de Turin ;

8) Le Comité a adopté les observations sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2044 (2014)

- **Suivi** Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de notifier :
 - les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;

- les rapports concernant les dispositions non acceptées de l'Italie et la Belgique, selon les procédures habituelles et de les rendre publics ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires en instance devant le Comité ;
- de rester en contact avec les Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- de finaliser le document sur la relation entre le droit de l'Union européenne et la Charte sociale européenne ;
- de poursuivre les préparatifs pour la Conférence de Turin.

Luis JIMENA QUESADA, Président
 Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente
 Petros STANGOS, Vice-Président
 Colm O'CINNEIDE, Rapporteur Général (absent)
 Lauri LEPPIK (30 June – 3 July)
 Birgitta NYSTRÖM
 Rüchan IŞIK
 Alexandru ATHANASIU (absent)
 Elena MACHULSKAYA
 Jarna PETMAN
 Giuseppe PALMISANO
 Karin LUKAS (1 - 4 juillet)
 Eliane CHEMLA
 József HAJDÚ
 Marcin WUJCZYK

Secrétariat CoE

Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif
 Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint